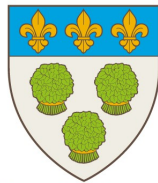




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi treize décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

Conseillers votants : 33

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Jeanne DUCLOUX, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Philippe GUIRAUDON, M. Hervé HERRY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Jean-Marie MBELO, M. Luc VOCANSON, M. Steve DUMONT, Mme Sylvie MALIER, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Mme Agnès BRENIER , M. Valentin LAMBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Aurélie BLANCHARD à M. Sébastien LECORNU
M. Philippe CLERY-MELIN à Monsieur Johan AUVRAY
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Nathalie ROGER à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Brigitte LIDÔME à M. Steve DUMONT
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Marie-Laure HAMMOND
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. FRANCOISE

N° 164/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de créer et de supprimer les emplois de la commune.

Commune de VERNON

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les évènements suivants : annonces, retraites, démission, mutation, mise à jour suite à nomination après CAP, rupture de contrat, disponibilités et décès.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Considérant la présentation en Comité Technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les modifications présentées dans le tableau ci-annexé.

Affaires générales, ressources humaines et emploi

Avis favorable



Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Tableau des effectifs

(applicable au 13/12/2019)

- Emplois fonctionnels**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	0	
DGST 20 000 à 40 000 habitants	1	0	

- Filière Administrative**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Attaché principal	2	1	
Attaché	7	5	
Catégorie B			
Rédacteur principal 1ère classe	2	2	
Rédacteur principal 2ème classe	2	1	
Rédacteur	12	9	
Catégorie C			
Adjoint administratif principal 1ère classe	8	8	
Adjoint administratif principal 2ème classe	9	9	
Adjoint administratif	13	12	1

- Filière Technique**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Ingénieur hors classe	1	1	
Ingénieur principal	0	0	
Ingénieur	2	1	
Catégorie B			
Technicien principal 1ère classe	4	3	
Technicien principal 2ème classe	1	0	
Technicien	7	5	
Catégorie C			
Agent de maîtrise principal	21	20	
Agent de maîtrise	14	14	
Adjoint technique principal 1ère classe	26	21	
Adjoint technique principal 2ème classe	55	41	7
Adjoint technique	66	62	20

- **Filière Animation**

	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie B			
Animateur principal 1ère classe	1	1	
Animateur	3	3	
Catégorie C			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	7	6	
Adjoint d'animation	5	3	

- **Filière Culturelle**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Attaché de conservation du patrimoine	2	2	
Catégorie B			
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1	
Assistant de conservation	2	2	
Assistant d'enseignement artistique	1	0	0
Catégorie C			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	
Adjoint du patrimoine	2	2	

- **Filière Sociale**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Assistant socio-éducatif 1ère classe	1	1	
Assistant socio-éducatif 2ème classe	1	1	
Catégorie C			
ATSEM principal de 1ère classe	7	7	1
ATSEM principal de 2ème classe	3	3	

- **Filière Sportive**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie B			
Educateur APS principal 1ère classe	3	3	
Educateur APS	1	1	

- **Filière Police**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie B			
Chef de service de Police Municipale	1	1	
Catégorie C			
Brigadier-Chef principal	3	3	
Gardien-Brigadier	7	7	



Tableau des effectifs – Détails des mouvements

(applicable au 13/12/2019)

CREATION

- **Emplois fonctionnels**

DGST 20 000 à 40 000 habitants	1 poste	Temps complet
--------------------------------	---------	---------------

- **Filière administrative**

Rédacteur	1 poste	Temps complet
-----------	---------	---------------

- **Filière technique**

Agent de maîtrise principal	1 poste	Temps complet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4 postes	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4 postes	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 31h00	1 poste	Temps non-complet

SUPPRESSION

- **Filière technique**

Ingénieur principal	1 poste	Temps complet
---------------------	---------	---------------

- **Filière technique**

Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	1 poste	Temps complet
---	---------	---------------